

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 22 juin 2016**

Communication n° 25/06.2016

Objet: caisse intercommunale de pensions

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 16 juin dernier, les délégués des employeurs et des assurés de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) se sont réunis à Yverdon.

Dans son message, le Président de la CIP a annoncé que l'exercice comptable 2015 a bouclé sur une performance brute de 3,7% qui, bien qu'inférieure à celle de l'année précédente et aux besoins de leur plan de prévoyance, est largement supérieure aux indices de références.

Le Conseil d'administration a effectué une nouvelle expertise actuarielle. Les conclusions sont contrastées. Bien que la Caisse ait pris des mesures très importantes avec la modification de ses statuts et du plan de prévoyance au 1^{er} janvier 2014, l'équilibre financier à long terme de la Caisse n'est plus assuré.

A fin 2015, la situation de la CIP reste toutefois positive, puisque le taux de couverture de 70%, certes en diminution de 2% par rapport à 2014, est toujours bien supérieur au taux de 63% fixé par le chemin de recapitalisation.

La réserve pour le changement des tables actuarielles est pleinement alimentée, tout comme celle destinée à financer une réduction du taux technique de 3,25 à 2,75%.
Pour mémoire, la Commune de Saint-Prex est affiliée à la CIP depuis 1938. Au 31 décembre, nous comptons 41 assurés et 29 pensionnés.

La Municipalité

Saint-Prex, le 24 juin 2015/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Daniel Mosini, 079 446.34.35